

Herqueville le 25 janvier 2025,

ATTESTATION DE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE POUR LES ARMOIRES A RIDEAUX ETIC de VINCO

VINCO certifie être pleinement conscient de la dimension environnementale à prendre en compte dans la fabrication de ses produits et met tout en œuvre afin de s'adapter à une politique de développement durable.

Les critères des marques de management environnemental applicables au mobilier de bureau sont respectés :

- absence de métaux lourds (cadmium, plomb, chrome VI, mercure ou arsenic) dans la composition des produits de finitions,
- aide au recyclage,
- matériaux d'emballages orientés vers des filières de recyclage (carton) ou multi-rotations (palettes)
- marquages des plastiques,
- respect de l'énergie spécifique,
- séparabilité des composants hétérogènes, ...

Les armoires VINCO sont fabriquées en France par VINCO dans des ateliers qui respectent scrupuleusement la réglementation environnementale sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et notamment celle relative à l'exploitation des ateliers de traitement de surface.

Au-delà de cette réglementation, l'ensemble des déchets du site de fabrication fait l'objet d'un tri sélectif et est orienté vers des filières de recyclage (tôles, rideaux en PVC ou en polypropylène, cartons, films étirables, ...), de valorisation énergétique (bois) ou de destruction contrôlée (huiles, peintures, bains et résidus de traitement de surface, ...).

L'ensemble des installations est à rejet aqueux et atmosphérique nul (recyclage interne). La peinture utilisée sur tous les sites est exclusivement en poudre et n'émet aucun COV.

Le taux de recyclage global des armoires à rideaux en polypropylène ETIC de VINCO, certifiées NF Environnement, est de 98,8 %.

Toutefois, si nous considérons que la peinture appliquée, qui représente environ 2,3% du poids de l'armoire, n'est pas recyclable dans les faits (cf. norme NF EN

ISO 14021, § 7.7), le taux de recyclage global des armoires est de 96,1 % au sens normatif (95 à 97% selon les formats).

Une notice spécifique jointe à chaque armoire NF Environnement invite son détenteur à la rapporter en recyclerie en fin de vie.

La certification NF Environnement se base sur la norme ISO 14024.

Le taux de matériaux recyclés par rapport à la fabrication globale des armoires à rideaux ETIC est de 34 à 35 % selon les formats (39 % de l'acier utilisé est issu du recyclage).

VINCO œuvre en permanence pour diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement en recherchant des procédés performants permettant la réduction de ses besoins en énergie et en matières premières sans dégradation de la qualité.

Dans sa politique de rationalisation des moyens de transport (organisation des livraisons, véhicules propres, ...), VINCO met tout en œuvre pour optimiser les chargements et plans de tournées, réduire les transports routiers afin de réduire les gaz toxiques.

VINCO est particulièrement impliqué dans la réglementation REACH (Règlement CE n° 1907/2006). VINCO suit ses fournisseurs de Matières Premières, qui ont déjà engagé les procédures nécessaires, notamment au sujet du pré-enregistrement des substances chimiques présentes notamment dans les formulations des peintures en poudre.

Les peintures en poudre utilisées dans la fabrication des meubles de rangements VINCO ne contiennent pas de métaux lourds, comme le plomb, le mercure, le cadmium ou le chrome hexavalent.

Dans le cadre des Marques NF Office Excellence Certifié (OEC), Geprüfte Sicherheit (GS) et NF Environnement Ameublement, les armoires et accessoires fabriqués par VINCO sont réalisés selon des critères de qualité sévères et répondent aux exigences de la norme européenne NF EN 16121 «Meuble de rangement à usage collectif, exigences pour la sécurité, la résistance, la durabilité et la stabilité » (qui remplace les normes NF EN 14073 - 2 et 3 + NF EN 14074) et à la norme française NF D 62-041, normes applicables au mobilier de bureau. Le FCBA (l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement, ex CTBA) sanctionne par des essais et des audits, la qualité de conception de nos produits et leur réalisation selon des procédures prédéfinies.

Depuis le 1er janvier 2015 (dans le cadre du Grenelle de l'Environnement), un nouveau pictogramme a fait son apparition : ce bonhomme, baptisé "Triman" et tendant la main vers 3 flèches, devient le logo de référencement sur la recyclabilité.

"Tout metteur sur le marché de produits pouvant faire l'objet d'un recyclage de manière effective (...) informe le consommateur par une signalétique commune que ceux-ci relèvent d'une consigne de tri", indique le décret publié au Journal Officiel.

Ce logo Triman, avec l'explication sur la recyclabilité du produit, est désormais mentionné sur notre site internet (dans la partie spécifiquement dédiée à l'environnement) : www.vinco.com

